

Aide-mémoire

Consignes spécifiques pour la transmission et traitement des prescriptions de laboratoire pour les centres de prélèvements ciblés en contexte de télépratique

Un dépôt régional des prescriptions de laboratoire est disponible depuis le 19 août 2020 pour permettre la conservation des prescriptions pour les centres de prélèvements « anciennement sans rendez-vous » lors des activités de télépratique.

Voici quelques consignes pour s'assurer d'une compréhension commune du traitement des prescriptions.

- Identification de l'utilisateur :
 - Il est obligatoire d'inscrire le numéro de téléphone de l'utilisateur sur la prescription. Si le numéro de téléphone n'est pas inscrit, la prescription vous sera retournée par télécopieur;
 - Pour une prise de sang urgente : inscrire le numéro de téléphone où l'utilisateur pourra être rejoint rapidement.

- Prises de sang urgentes (délai de moins de 48 heures) :
 - Le centre de rendez-vous prend en charge la prescription et contactera l'utilisateur pour fixer un rendez-vous dans un délai de moins de 48 heures;
 - Après 3 appels sans réponses, la prescription vous sera retournée par télécopieur;
 - Si l'utilisateur annule ou ne se présente pas à son rendez-vous, aucun suivi ne sera effectué.

- Prises de sang de routine (délai de plus de 48 heures) :
 - L'utilisateur **est responsable de la prise de son rendez-vous** (par téléphone ou sur clicsante.ca);
 - **Aucune prise en charge n'est assurée par le centre de rendez-vous;**
 - La prescription sera conservée dans le dépôt régional et sera disponible lorsque l'utilisateur se rendra à son rendez-vous.

Thème	Consignes
<p>IMPORTANT</p> <p>Particularités nécessaires à l'analyse</p>	<p>Veillez indiquer aux usagers si des particularités sont nécessaires aux analyses demandées (à jeun ou non, prise de médicaments précises...).</p>
<p>Dépôt de spécimen (ex : urine/selles)</p> <p>Service sans rendez-vous</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous vous invitons à poursuivre le fonctionnement habituel de chaque centre de prélèvements; • Les usagers sont invités à se rendre directement dans les centres de prélèvements pour déposer les spécimens; • Même pour les urgences, il n'y aura aucune prise en charge par le centre de rendez-vous si la prescription nous est transmise, celle-ci vous sera retournée par télécopieur puisque le service ne requiert pas de rendez-vous.
<p>Dépôt de spécimen (ex : urine/selles)</p> <p>Service sans rendez-vous pour la récupération du matériel (pot) et le retour des spécimens</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous vous invitons à poursuivre le fonctionnement habituel de chaque centre de prélèvements; • Fonctionnement lors d'un rendez-vous en présence : <ul style="list-style-type: none"> ○ Remettre la prescription à l'utilisateur; ○ Demander à l'utilisateur de se rendre dans un centre de prélèvements pour récupérer le matériel (pot); ○ L'utilisateur peut revenir déposer les spécimens en centre de prélèvements (aucun rendez-vous nécessaire). • Fonctionnement lors d'une téléconsultation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Transmettre la prescription au dépôt régional (voir coordonnées dans la note de service du 20 août 2020); ○ Demander à l'utilisateur de se rendre dans un centre de prélèvement pour récupérer le pot en indiquant à l'agente que sa prescription est transmise au dépôt régional; ○ L'utilisateur peut revenir déposer les spécimens en centre de prélèvements (aucun rendez-vous nécessaire). • Il est important de noter que l'ensemble des prescriptions reçues pour un spécimen (urgentes et non urgentes) au dépôt régional seront conservées sans être prises en charge par le centre de rendez-vous. L'utilisateur demeure responsable de récupérer le matériel (pot) et de retourner le spécimen au centre de prélèvements.
<p>Auto-prélèvement vaginal</p>	<p>Suivre les indications sur les requêtes de laboratoires.</p>
<p>Prélèvements de gorge</p>	<p>Suivre le fonctionnement habituel de chaque centre de prélèvements.</p>

Demande de soutien à domicile	<ul style="list-style-type: none"> • Veuillez utiliser le mécanisme habituel et transmettre directement au soutien à domicile; • Ne pas transmettre la prescription dans le dépôt régional.
Transmission via messagerie texte (texto) ou courriel	<p>Encore plusieurs usagers se présentent dans les centres de prélèvements avec une prescription reçue par texto ou courriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas transmettre la prescription par messagerie texte (texto) aux usagers, la qualité de l'image n'est pas optimale; • Il est possible de transmettre la prescription par courriel si vous vous assurez que l'utilisateur ait accès à une imprimante; • Le déploiement du dépôt régional a été mis en place pour éviter ces manipulations.
Si l'utilisateur a plusieurs prescriptions	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisateur demeure responsable d'informer la centrale de prélèvements s'il a plusieurs prescriptions (ex. : une imprimée et une différente transmise dans le dépôt régional) afin que toutes les analyses soient réalisées.
Autres requêtes transmises dans le dépôt régional (ex : échographie cardiaque, examen radiologique, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Nous travaillons à déployer un dépôt régional pour la transmission des autres demandes. Pour le moment, le dépôt régional est réservé aux prescriptions de laboratoire; • Veuillez poursuivre le fonctionnement habituel.
Centre de prélèvements de La Tuque (Centre multiservices de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Maurice) :	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas transmettre les prescriptions au dépôt régional; • Les usagers doivent prendre rendez-vous par téléphone au 819 523-4858; • Pour les prescriptions urgentes, il est possible de les télécopier directement au centre de prélèvements au 819 523-6810.

Pour plus de précisions, vous référer à la note de service du 20 août ayant pour objet : *Transmission et traitement des prescriptions de laboratoire pour les centres de prélèvements ciblés en contexte de télépratique.*

Pour information supplémentaire, communiquez avec Véronique Buisson-Fiset au 819 388-0865.

Annexe 1:

Liste des centres de prélèvements « anciennement sans rendez-vous » ayant accès au dépôt régional des prescriptions de laboratoire

CLSC de l'Érable (Plessisville)
Hôtel-Dieu d'Arthabaska (Victoriaville)
Centre multiservices de santé et de services sociaux de Fortierville
Centre multiservices de santé et de services sociaux Christ-Roi (Nicolet)
Hôpital Sainte-Croix (Drummondville)
Hôpital du Centre-de-la-Mauricie (Shawinigan)
Centre multiservices de santé et de services sociaux Avellin-Dalcourt (Louiseville)
Centre multiservices de santé et de services sociaux Saint-Joseph (Trois-Rivières)
Centre multiservices de santé et de services sociaux Cloutier (Trois-Rivières)

Annexe 2:

Tableau simplifié par groupe d'analyse

Dans le cas où l'une des analyses mentionnées ci-dessous est nécessaire, il est préférable que l'utilisateur contacte la centrale de rendez-vous, par téléphone, pour planifier son rendez-vous.

Génétique (lundi au jeudi AM)	Pharmacologie (lundi au jeudi AM)	Autres
Alpha-1-Antitrypsine, hybridation génomique, cytométrie de flux, HLA B27, immunoglobulines et marqueurs de surface	Azathioprine (6-MMP, 6-MP, 6-TG, Lanvis, Purinétol, Imuran)	Glucose et hyperglycémie - Usager doit faire un jeûne de 8h
Électrophorèse de l'hémoglobine, G6PD, HLA B27	CD4-CD8	Lactose et Xylose : Vérifier avec le laboratoire pour les modalités
Fragilité osmotique (EMA)	Mercaptopurine (Imuran) (N6TG+N6MP+N6MMP)	Mycoses (culture ongle) (recherche de champignons) : Vérifier avec le laboratoire pour les modalités
Hémochromatose (HFE)		Temps de saignements (PFA-100) - l'utilisateur ne doit pas prendre d'anti-plaquettaires
HLA DR (typage et HLA DQ2_DQ8), pyruvate kinase		
Caryotype, CD45-CD33-CD14 (PNH), Chromosome de Philadelphie (FISH), CGH sur micropuce, Jak 2		
Mutations autres		